

# VALORISER LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES EN TANT QU'ACTEURS CLÉS DE LA COHÉSION SOCIALE

**Manuel pour les autorités locales**





Les opinions exprimées dans cet ouvrage relèvent de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Conseil de l'Europe

Publication par l'équipe du Centre Interculturel Mondinsieme et du Dr Fouzia Tnatni



Le **Centre Interculturel Mondinsieme** est une Fondation de la municipalité de Reggio Emilia. Sa mission principale est de promouvoir la valeur et le respect de la diversité culturelle dans différents contextes sociaux. Devenue une organisation importante et accréditée à différents niveaux (local, régional, national et international) pour ses fortes compétences interculturelles et aussi pour ses compétences en planification et en formation, qui en ont fait un organe consultatif pour l'élaboration de politiques et capacity building.



**Fouzia Tnatni.** Après le baccalauréat en Architecture à l'École polytechnique de Milan, elle est diplômée en Sciences de l'Éducation et spécialisée en Sciences Pédagogiques au département de l'éducation et des sciences humaines de l'Université de Modena et Reggio Emilia. En 2017, elle a collaboré avec Mondinsieme dans la cartographie et la recherche de lieux de culte et plus tard elle a développé un projet de thèse intitulé: *Bien-être et religion. Communauté de confessions et associations religieuses de Reggio Emilia.*

Centro interculturale Mondinsieme  
Via Marzabotto, 3 - 42122 Reggio Emilia - Italia  
tel. +39 0522 456525

email: [info@mondinsieme.org](mailto:info@mondinsieme.org)  
website: [www.mondinsieme.org](http://www.mondinsieme.org)  
Facebook: @mondinsieme - Instagram: @fondazione\_mondinsieme

Merci pour leur contribution à l'enquête:

**Ana Parrinha Beja** - Câmara Municipal

**Anne Rizzo** - Limerick

**Armando John** - Pemba

**Beatrice Lönnqvist** - Botkyrka

**Bertrand Cassegrain** - Geneva

**Carolina Adarraga** - Donostia - San Sebastian

**Catarina Ferreira** - Setúbal

**Dionysia Ampatzidi** - Ioannina

**Ghada Nasrallah** - Beit Jala

**Gianluca Grassi** - Reggio Emilia

**Haris Sijaric** - Sarajevo Centar

**Iliaria Codeluppi** - Novellara

**Jacek Kostka** - Górowo Haweckie

**Lehrer Anna** - Neumarkt i.d.Opf

**Lina Lucarelli** - Milano

**Maria Correia** - Portimão

**Mirko Cikiriz** - Kragujevac

**Nia Farreres Lladonosa** - Girona

**Nontuthuzelo Lucia Sipambo** - Ekurhuleni

**Olena Makarova** - Lutsk

**OTA Harunobu** - Hamamatsu

**Phillip Rousseau** - Montreal

**Rifaaqat Ali** - Bradford

**Solve Sætre** - Bergen

**Victor Poede** - Iasi

Merci pour la collaboration:

**Abdellah Bouchraa**

**Andrea Wickstrom**

**Erica Tacchini**

**Gianluca Grassi**

**Ivana D'Alessandro**

**Léo Stern**

**Mohammad Kurtam**

**Tommaso Dotti**

**Fondazione E35**

**ICEI** (Istituto Cooperazione Economica Internazionale)

# Indice

<b>Préface</b>	5	Focus: Apprenons de l'enfance	62
<b>introduction</b>	16	<b>Conclusions: Consortes</b>	65
<b>Autorités locales et pluralisme religieux: instruments normatifs et orientations institutionnelles</b>	22	<b>Résultat des questionnaires</b>	70
Recommandations	30	<b>Textes de référence</b>	75
Référence: Milan	32		
Focus: Le droit à la liberté religieuse	33		
<b>Espace public et liberté de culte: stratégies d'inclusion et de valorisation territoriale</b>	37		
Recommandations	44		
Référence: Donostia-San Sebastián	46		
Focus: Stratégies visant à renforcer le pluralisme religieux dans les espaces publics (comme les hôpitaux et autres espaces publics partagés)	47		
<b>Renforcer le bien-être et la cohésion sociale : la contribution des lieux de culte</b>	51		
Recommandations	59		
Référence: Bradford	61		

# Préface



**Luca Vecchi**

Maire de Reggio Emilia



**Elena Carletti**

Maire de Novellara

La reconnaissance de la liberté de pensée, de conscience et de religion fait partie des principes qui unissent certains articles de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, de la *Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, jusqu'aux constitutions nationales. Le principe de la liberté de culte et de religion est formellement protégé dans les nations du monde par divers moyens, notamment par des mécanismes de légitimation des institutions religieuses.

En parallèle à ce niveau - c'est-à-dire la reconnaissance officielle par des protocoles et des accords - et celui de la « pratique » de la liberté religieuse, cette publication tente d'offrir quelques idées aux administrateurs et agents publics des autorités locales du programme *Cités interculturelles* (ICC).

En effet, les institutions et les administrations locales sont le point de référence pour aborder les questions liées à l'exercice de la liberté religieuse : l'ouverture des lieux de culte, les normes alimentaires dans les cantines scolaires, la célébration des fêtes religieuses, le droit d'être enterré conformément à sa propre volonté.

Les régions, provinces et municipalités sont appelées de

diverses manières à définir des stratégies pour appliquer les principes au sein de sociétés caractérisées par des origines culturelles différentes, qui enrichissent les contextes urbains, et concernées non seulement par les processus migratoires, mais aussi par une mobilité accrue par les professions, la recherche, la formation et plus généralement par les processus inhérents à la mondialisation.

Dans ce contexte - parmi les aspects culturels qui font partie de la vie privée de chaque individu et plus généralement de la dimension familiale - le religieux et le spirituel représentent un domaine que les administrations locales doivent traiter de manière holistique. Définir une stratégie de dialogue interreligieux et spirituel non seulement joue un rôle important dans l'inclusion et la cohésion sociale avec les communautés installées sur le territoire, mais cela définit également l'attractivité d'un

territoire et sa vocation internationale.

L'Italie est un Pays qui, en raison de processus migratoires très récents, ne voyait pas jusqu'à il y a quelques années la nécessité de développer une approche réglementaire entièrement structurée concernant l'application des articles 19 et 20 de la Constitution. C'est probablement grâce à un tel contexte particulier que on a le désir de réfléchir aux raisons politiques pour aborder la question du dialogue interreligieux et spirituel dans les pratiques administratives.

Dans l'action de gouvernance de nos territoires, il est nécessaire de regarder nos contextes urbains en 2050. L'investissement global dans le dialogue interculturel représente un élément nécessaire pour la promotion de la cohésion et de l'inclusion sociale dans des contextes urbains qui seront profondément diversifiés et stratifiés par rapport à il y a quelques décennies.

La recherche du dialogue et de la

collaboration avec les lieux de culte présents dans le territoire - qui se sont installés de moins en plus récent - n'a pas seulement pour but de respecter les principes consacrés par les articles des conventions internationales et les Constitutions, mais c'est un élément fondamental à créer des alliances pour favoriser un dialogue entre politiques publiques et actions sociales privées inspirées d'une sensibilité religieuse ou spirituelle. Ce développement vise à mettre en évidence l'intérêt du public à partager les objectifs des projets promus par les lieux de culte, qui complètent le système de services sociaux, éducatifs et culturels des administrations locales. À notre avis, ce cadre peut également faciliter le dialogue entre les lieux de culte et les confessions présentes sur le territoire. Faciliter le dialogue et les processus participatifs entre ces lieux crée une synergie entre différentes sensibilités et croyances, favorisant la

rencontre et la compréhension mutuelle entre les lieux de culte, les fidèles et même les non-croyants.

À travers cette publication - qui donne à nos administrations matière à réflexion - nous avons activé un dialogue qui implique nos villes jumelles et les villes membres des Cités interculturelles. Le dialogue interreligieux se concentre souvent sur des aspects théologiques, philosophiques, politiques et jurisprudentiels; cette publication veut plutôt se concentrer sur les relations entre les villes et les lieux de culte.

Grâce au précieux travail de la Fondation Mondinsieme qui a édité ce volume, nous espérons pouvoir contribuer au débat et à l'échange de bonnes pratiques, d'expériences et de recommandations entre les autorités locales.

## Novellara

Pendant des années, Novellara est devenue un carrefour de communautés et de religions. Les différentes administrations qui se sont succédées ont facilité la création de lieux de culte, bien conscient qu'accueillir signifie reconnaître et donner de la dignité à tous les groupes religieux et que par le dialogue il est possible de construire des relations et des opportunités de croissance et d'échange. Nous avons toujours maintenu une attitude d'ouverture constante et permanente dans nos relations avec les communautés religieuses, que nous rencontrons



périodiquement pour échanger des informations, des thèmes importants et des projets. Plusieurs communautés se sont associées et ont installé leurs lieux de culte à Novellara. Le temple sikh, inauguré en 2000, a été agrandi et constamment amélioré ces dernières années, devenant ainsi un point de référence en Italie. La communauté hindoue a également investi dans un nouveau site, inauguré en 2017. D'autres communautés religieuses, telles que les communautés musulmane et orthodoxe, continuent à



entretenir le dialogue avec l'administration municipale.

En 2016, l'Administration a décidé d'approuver le programme «Cultures ouvertes»; une série de lignes directrices pour le développement de politiques interculturelles et interreligieuses pour continuer à promouvoir et à orienter les actions quotidiennes vers le dialogue, la valorisation des différences et la construction de ponts dans tous les secteurs de la communauté. Parmi les objectifs les plus importants figure l'engagement à partager les fêtes religieuses qui représentent ce que les communautés ont de plus cher et qui caractérisent leur identité. Nous pouvons mentionner, par exemple, le festival Vaisakhi qui, au mois d'avril, rassemble plus de 10 000 croyants avec leurs couleurs, leurs traditions et leurs prières sur la place de Novellara, et la fin du Ramadan qui est célébrée avec toutes les communautés religieuses grâce à un riche programme

culturel et musical. La richesse des valeurs qui en résulte est un héritage partagé par toutes les institutions et associations de Novellara; cela renforce sans aucun doute nos actions et projets que nous voulons continuer à faire vivre pour les années à venir.



## Reggio Emilia

En 2001, grâce à l'expérience de la Fondation Interculturelle Mondinsieme, Reggio Emilia a entrepris un parcours pour traiter des politiques visant à promouvoir la diversité et le dialogue interculturel. L'adhésion au programme Cités interculturelles du Conseil de l'Europe a accru le dialogue et l'échange avec les initiatives d'autres territoires.

La promotion du dialogue interreligieux est devenue au fil des années l'un des domaines de recherche et d'analyse de

l'administration municipale, et en 2020 elle est devenue un des objectifs du programme de l'administration, dans le cadre des actions dénommées «Ditutti».

Parmi les expériences qui ont conduit le territoire à investir dans la promotion du dialogue interreligieux et spirituel, il y a celle menée en 2018 dans le cadre du Voyage du Souvenir promu par Istoreco. À cette occasion, le maire Luca Vecchi et 200 élèves des écoles de Reggio Emilia ont visité le camp de concentration d'Auschwitz - Birkenau accompagnés de Monseigneur Massimo Camisasca, évêque du diocèse de Reggio



Emilia.

La même année, la première représentation du projet "Alif Aleph Alfa. Élevons la voix, en se réjouissant, vers Dieu! Une perspective culturelle du dialogue juif, chrétien et musulman" dans l'Aula Magna de l'Université de Modène et Reggio Emilia, promu dans l'exposition Soli Deo Gloria de Renato Negri. Ce projet implique depuis plusieurs années les fidèles de confessions monothéistes résidant à Reggio Emilia et les citoyens de la ville, une collaboration basée sur le principe de l'écoute mutuelle et de l'échange culturel-religieux. Le concert - basé sur les chants juifs, chrétiens et coraniques des trois groupes appartenant aux trois religions monothéistes - a été le point culminant d'un atelier de compréhension culturelle mutuelle, entouré d'événements et de manifestations à vocation éducative.





### **Matteo Rinaldini**

Président de la Fondation  
Mondinsieme

Professeur Associé de Sociologie  
des Processus Économiques et du  
Travail à l'Université de Modena et  
Reggio Emilia

*"La civilisation moderne a choisi le principe de la liberté comme fondement, par lequel l'homme ne doit pas être un simple instrument entre les mains d'autrui, mais plutôt un centre de vie autonome"*

*Altiero Spinelli du Manifeste de Ventotene*

La publication de recherches sur les lieux de culte dans les villes et sur le dialogue interculturel et interreligieux dans une période comme celle que nous vivons actuellement - où nous assistons à de fortes polarisations géopolitiques au niveau mondial déterminées par des dynamiques socio-économiques, sanitaires, mais aussi culturelles - est d'autant plus importante qu'elle agit comme un rempart symbolique contre la tendance à considérer nos villes comme hostiles et la diversité comme une source de menace. La recherche dans les pages suivantes vise à donner une image utile pour comprendre la complexité des réalités urbaines dans lesquelles nous vivons tous. Ce n'est pas une recherche qui part d'une thèse pré-constituée, mais elle entend explorer un «monde» que nous traitons, bien que de manière différente et à des degrés différents, mais qui en même temps continue à être inconnu de beaucoup de personne, c'est-à-dire les lieux de culte, leurs fonctions et leurs relations dans des contextes urbains. Il est cependant clair que, même lorsqu'on

se limite à explorer et à décrire un phénomène, en s'abstenant autant que possible d'offrir des explications et de construire des théories, on doit se demander «pour qui cela est-il fait?» ou, en d'autres termes, «quel est le public cible de la recherche?»

C'est la première question qui s'est posée lorsque le Conseil de l'Europe nous a chargés de cette recherche. Nous avons immédiatement convenu qu'un tel travail d'enquête pourrait être utile aux décideurs politiques impliqués dans la gouvernance des villes, ainsi qu'aux représentants des différentes professions religieuses exerçant leur fonction en milieu urbain. Le thème du dialogue interreligieux est au cœur de l'actualité et constitue sans aucun doute une question clé pour les bâtisseurs de villes inclusives. Par "villes" nous entendons à la fois 'cités' et 'villes'; des territoires construits et aménagés, et des manières dont les

citoyens habitent et vivent ces territoires. Pour créer des villes inclusives, il faut aussi harmoniser ces deux 'âmes' de la ville (ou au moins en atténuer leur conflit); l'âme concrète et rationnelle et l'âme émergeant des interactions et de la subjectivité de ceux qui vivent dans les villes. Il est clair que pour réaliser cette harmonisation, il est nécessaire de connaître le contexte dans lequel on opère. Aujourd'hui, on parle beaucoup de villes intelligentes et le terme smart est associé à l'utilisation massive des nouvelles technologies pour réguler la vie urbaine. Il est vrai que les technologies offrent de nouvelles possibilités de régulation des villes, mais toute tentative de rendre les villes plus intelligentes n'est possible qu'avec une connaissance approfondie de la ville. Voilà donc notre intention: apporter une contribution en termes de connaissances, première étape d'un travail qui pourrait être développé à la fois de manière intensive et

Si nous sommes satisfaits de cette première enquête sur les pratiques et les actions en matière de dialogue interreligieux, nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à comprendre et que, d'un point de vue méthodologique, notre recherche présente quelques faiblesses. Un aspect important à prendre en considération, par exemple, est le fait que le questionnaire de cette enquête a été administré à des villes qui font partie du programme Cités interculturelles (et des villes jumelles de Reggio Emilia sur d'autres continents) et donc à des municipalités qui accordent une grande importance à l'interculturalité et au dialogue interreligieux. Il est donc clair que les réponses proviennent de contextes dans lesquels l'interculturalité est au moins présente dans l'agenda des décideurs politiques, ce qui ne reflète pas la situation générale des villes européennes, ni celle d'autres régions du monde. Néanmoins, nous pensons que les résultats restent

pertinents, d'autant plus que beaucoup d'entre eux offrent une lecture complète, ni festive ni apologétique, capable d'orienter les recherches ultérieures (en sondant les gens du lieux de culte afin d'en savoir plus sur leurs expériences et leurs attentes) et d'encourager de nouvelles initiatives. La recherche montre également quelles villes, parmi celles interrogées, mènent des actions et des interventions en lieux de culte et les caractéristiques de ces actions et interventions; cela fournit un cadre comparatif utile pour évaluer ce qui se fait sur leur territoire. Il ne s'agit évidemment pas d'établir des classements entre les villes, ni de déterminer laquelle est la meilleure. Chaque contexte présente des caractéristiques culturelles, sociales et économiques spécifiques. Ce serait une erreur de les ignorer pour trouver les meilleures pratiques généralisées. Simultanément, la connaissance de ce qui se

fait ailleurs peut être une incitation à développer des actions dans sa propre ville et peut conduire à concevoir son territoire de manière plus large. Nous pensons donc que sur la base de ces résultats, un administrateur public pourrait déjà commencer à comprendre le niveau d'interaction entre les institutions locales et les lieux de culte sur son propre territoire, et même réfléchir à d'éventuelles interventions dans ce sens.

# Introduction

Cette publication a été conçue pour aider les administrations publiques à gérer des contextes locaux de plus en plus complexes, où le pluralisme religieux est l'un des aspects fondamentaux de la promotion du dialogue interculturel.

La définition d'une stratégie de dialogue interreligieux n'est pas nécessairement une question critique; tout dépend de la manière dont ce dialogue est perçu et géré dans les territoires. Des stratégies et des outils de gouvernance appropriés peuvent non seulement s'adapter efficacement à ces complexités, mais aussi faire du pluralisme religieux une ressource accessible à l'ensemble de la communauté. Nous avons choisi d'aborder la question en nous référant à trois domaines considérés comme particulièrement importants, puisqu'ils relèvent de la compétence de la politique et des administrations publiques. Le premier chapitre décrit les outils de régulation et d'orientation développés par les institutions supranationales. Être conscient des garanties de la liberté religieuse et de ses modes d'expression représente la première étape pour créer une continuité normative que les autorités locales peuvent garantir.

Le deuxième chapitre se concentre sur la relation entre la religion et l'espace public que les administrations locales



sont appelées à gérer. La protection de la liberté religieuse et de son expression affecte inévitablement la manière dont les religions sont présentes sur le territoire. Considérant que l'exclusion et la discrimination sont des phénomènes à combattre, la question reste de savoir comment accueillir, mais surtout valoriser, la pluralité religieuse.

Le troisième chapitre est consacré à la relation que les autorités locales peuvent établir avec les différentes communautés religieuses, en gérant ce qui peut être défini comme le bien-être collectif (dimension sociale, sanitaire et éducative).

Les lieux de culte peuvent représenter une ressource précieuse pour les territoires, renforçant la contribution de ces derniers à la prise en charge des vulnérabilités sociales et, en plus, en faisant d'eux des interlocuteurs et alliés potentiels en matière de planification de l'aide sociale.

À la fin de chaque chapitre, des indications

ont été incluses sur les actions concrètes potentielles qui peuvent être mises en place par les autorités locales pour favoriser la création de contextes multiculturels au sein de leurs villes.

Chaque chapitre contient un exemple de pratique positive d'une ville, qui a émergé des résultats de l'enquête menée et qui doit être prise en compte dans le traitement du sujet de référence.

À la fin des chapitres, un espace a été laissé à la réflexion, donnant la parole à des experts qui pourraient inspirer d'autres réflexions sur le sujet.

Les trois domaines clés présentés dans la publication sont identiques à ceux abordés dans la phase initiale de la recherche. L'objectif principal était d'identifier le niveau de développement des actions relatives au dialogue interreligieux, d'identifier leurs forces et leurs axes d'amélioration, afin de guider les autorités locales dans leurs efforts

pour améliorer l'efficacité de leurs actions à l'avenir.

Il a été constaté que l'outil d'enquête le plus approprié - pour les besoins de cette recherche - était le questionnaire. C'est précisément en tenant compte des villes concernées, de leurs contextes sociodémographiques et institutionnels spécifiques, qu'un questionnaire permettant de concilier les différences existantes a été conçu. Le questionnaire est le résultat d'un processus qui a accordé une attention particulière à la fois à la pertinence et à l'utilité des questions formulées, et à l'ordre dans lequel elles ont été posées. Avant d'administrer le questionnaire, il a été utile de le tester sur les villes pilotes du projet, Reggio Emilia et Novellara, qui appartiennent à l'échantillon cible de l'enquête. Une fois le questionnaire mis au point, il a été administré aux autres villes appartenant au programme Cités interculturelles (ICC) et aux villes

jumelles des principales municipalités via l'outil Google Forms, spécialement conçu pour remplir et administrer des questionnaires en ligne, afin de collecter les résultats des réponses individuelles et traiter les données agrégées.

Le questionnaire est divisé en trois parties principales, chacune correspondant à un macro-domaine d'enquête. La première partie du questionnaire a recueilli des informations sur la présence du thème du dialogue interreligieux dans les documents et règlements locaux, sur le niveau de reconnaissance des lieux de culte existants sur le territoire et sur les critères d'attribution de nouveaux espaces de culte, afin de cerner la situation d'un point de vue réglementaire. Le deuxième groupe de questions a examiné la relation entre la religion et l'espace public - comprise comme la mise à disposition d'un espace pour les activités religieuses par l'autorité locale - et le degré de détection des

demandes liées à la profession religieuse. Dans la troisième et dernière partie, les participants sont invités à sélectionner les activités et services culturels et sociaux organisés par les lieux de culte ainsi que les domaines ou départements de la collectivité locale avec lesquels il existe des collaborations ou des relations.

Des fonctionnaires de 25 administrations locales ont répondu à l'enquête, dont 17 appartenant au programme ICC (12% du nombre total de villes membres). Quant à la portée géographique de l'enquête, 80% des réponses provenaient d'Europe et les 20% restants de l'extérieur de l'Europe, notamment d'Afrique (Pemba au Mozambique et Ekurhuleni en Afrique du Sud), d'Asie (Hamamatsu au Japon et Beit Jala en Cisjordanie) et d'Amérique (Montréal, Canada).

Le questionnaire comprenait 17 questions, principalement à choix multiples, qui ont

généralisé des résultats comparatifs et des données quantitatives de valeur indicative. Le questionnaire comprenait également 4 questions ouvertes - facultatives et subordonnées à une question oui / non - qui enregistraient un pourcentage de réponses presque toujours conforme à celui de la question connexe. En outre, une section finale a été incluse pour l'insertion de documents et de références. Bien que le pourcentage de répondants à cette dernière section n'ait été que de 16%, il a été encore possible d'obtenir des informations utiles - complétées par une analyse documentaire et des données provenant d'autres questions - afin d'identifier les pratiques et les expériences urbaines significatives pour chacun des macro-domaines, dont la publication fait état.

Les résultats des questionnaires sont présentés en annexe de la publication. Espérons que cette étude servira de guide

aux autorités locales qui souhaitent emprunter une voie innovante - encore peu explorée d'un point de vue politique et administratif - dans leurs propres territoires, dont la complexité spirituelle et religieuse va profondément évoluer au cours des trente prochaines années.



\* Beja, **Portugal**  
 Bergen, **Norvège**  
 Botkyrka, **Suède**  
 Bradford, **Angleterre**  
 Donostia - Saint-Sébastien, **Espagne**  
 Genève, **Suisse**  
 Girona, **Espagne**  
 Górowo Iławeckie, **Pologne**  
 Iasi, **Roumanie**  
 Ioannina, **Grèce**

Kragujevac, **Serbie**  
 Limerick, **Irlande**  
 Loutsk, **Ukraine**  
 Milan, **Italie**  
 Neumarkt in der Oberpfalz, **Allemagne**  
 Reggio Emilia, **Italie**  
 Novellara, **Italie**  
 Portimão, **Portugal**  
 Sarajevo, **Bosnie-Herzégovine**  
 Setúbal, **Portugal**

“

---

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

---

”

# Autorités locales et pluralisme religieux: instruments normatifs et orientations institutionnelles

Les arrangements politiques actuels doivent de plus en plus gérer une complexité sociale élevée due à une pluralité ethnique, culturelle et religieuse croissante au sein des territoires. Ces conditions sont à la base des processus d'expansion réglementaire. Il y a d'une part les renforcements de protection garantis par les systèmes juridiques et réglementaires supranationaux. D'autre part, il y a une adaptation conséquente des références législatives nationales et de leurs sous-systèmes respectifs. Si la dimension macro a avant tout une fonction de régulation, d'orientation qui répond au besoin ambitieux d'intégration politique et sociale entre les pays, le niveau micro se préoccupe de rendre les droits reconnus tangibles, concrets et praticables. En outre, les stratégies politiques nationales visent à maintenir un équilibre délicat entre «périphérie» et «centre» nécessaire pour garantir une politique locale efficace et efficiente.

La protection de la diversité et des droits des citoyens est donc une tâche qui implique plusieurs acteurs à différents niveaux. Le principe de subsidiarité a conféré au niveau périphérique un rôle de plus en plus important. Ainsi, dans de nombreux pays, ce niveau est reconnu comme ayant

d'importantes capacités de gouvernance et de gestion territoriale, ce qui stimule l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'intégration. Dans des contextes locaux qui prennent la forme de réseaux d'identités, de cultures, de croyances, de valeurs émergentes, les politiques d'intégration doivent être pensées dans une logique de reconnaissance et de valorisation des différents acteurs sociaux. La pluralité, là où elle ne rencontre pas une approche réfléchie - surtout au niveau politique - peut conduire à l'imperméabilité. On assiste alors à la prolifération de façades derrière lesquelles chaque monde de valeurs se cloisonne, ce qui représente un obstacle au maintien des structures sociales démocratiques. L'attrait du renfermement sur soi doit être surmonté en utilisant des outils appropriés pour solliciter et promouvoir un sentiment d'appartenance, de participation et de confiance.

Les administrations publiques ont à leur disposition un large cadre juridique international pour orienter la mise en œuvre des politiques locales.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>1</sup>, en attribuant un rôle fondamental à la diversité en tant qu'élément nécessaire et allié de la démocratie, affirme que "le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération dans un climat de confiance et de compréhension mutuelle fait partie des meilleures garanties de paix et de sécurité internationales"<sup>2</sup>

---

1 L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée à Paris le 4 novembre 1946. L'élément qui a motivé sa naissance est la conviction qu'une paix durable entre les peuples ne peut être recherchée exclusivement par le biais de pactes et d'accords politiques.

2 Préambule de la déclaration

Par culture, nous entendons *“l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qui comprend, en plus des arts et des lettres, les modes de cohabitation, les systèmes de valeurs, les traditions et croyances”*<sup>3</sup>

Les critiques causées par un manque de gestion politique de la diversité augmentent et deviennent plus sévères lorsque des aspects liés à la moralité et à la conscience des individus sont en jeu. Le défi du pluralisme culturel s'ajoute inévitablement à celui du pluralisme religieux. C'est au cours des dernières décennies que l'intérêt pour le phénomène religieux, que peu de gens avaient peut-être pressenti, s'est accru, du moins dans la manière dont il est réapparu. Les flux migratoires, qui concernent de nombreux pays, ont vu des mouvements de personnes quitter une région en emportant avec elles leurs affiliations et dimensions

religieuses propres. Ce n'est pas une coïncidence que les migrations se voient attribuer un rôle fondamental dans le processus de revitalisation du phénomène religieux.

La prise de conscience de la dimension du religieux dans la vie des individus, mais aussi de la communauté, trouve son expression dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit de manifester sa foi ou ses convictions (art. 18) est l'un des droits de l'homme universellement reconnus et garantis. Les administrations, appelées à développer des stratégies de gestion et de gouvernance, disposent d'autres outils supranationaux qui peuvent guider leurs choix.

---

<sup>3</sup> Préambule de la déclaration



Parmi lesquels, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales:<sup>4</sup>

1. *“Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'observation des rites.*
2. *La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.”*

Cette déclaration fondamentale est souvent accompagnée d'un deuxième article, qui renforce ses principes. Article 14 de la Convention:

*“La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation”*

L'article 9 ne contient aucune définition ou spécification supplémentaire de la religion. Cette « omission » représente une intention claire d'inclure de multiples expériences religieuses, larges ou restreintes, anciennes ou récentes. L'article accorde également une importance et une valeur égale à deux manières différentes de vivre une affiliation religieuse ou une croyance.

---

<sup>4</sup> Rédigé en 1950 au sein du Conseil de l'Europe

D'une part, il existe un droit absolu et inconditionnel d'avoir une croyance ou de la changer; aucun sujet ou institution, pas même l'État, est habilité à porter atteinte à ce droit individuel. D'autre part, l'article reconnaît une dimension collective à l'expérience religieuse en reconnaissant le droit de manifester ses croyances, à la fois par des pratiques individuelles et collectives. Le droit de manifester sa croyance individuellement ou collectivement n'est cependant pas considéré comme absolu. Le point 2 de l'article 9 de la Convention précise, en effet, la possibilité accordée à des États individuels d'imposer des restrictions aux libertés énoncées, lorsque celles-ci sont justifiées par des raisons de menace pour "la sécurité publique, la protection de l'ordre public, de la santé, de la moralité publique ou de la protection des droits et libertés d'autrui". Il convient également de reconnaître que si l'appréciation de la

nécessité d'appliquer des restrictions à l'article 9 était confiée exclusivement aux pays, il y aurait un risque de voir les objectifs, et donc la Convention elle-même, contrariés. C'est pour cette raison que la Convention a également prévu la création de la Cour européenne des droits de l'homme.<sup>5</sup>

La Cour est appelée à exprimer une deuxième marge d'appréciation, afin de juger de la légitimité ou non des restrictions mises en œuvre. En cas de non-légitimité, les pays accusés peuvent faire face à une condamnation pour violation de l'article 9 de la Convention.

En plus du Conseil de l'Europe, l'Union européenne est depuis longtemps une référence dans le domaine de la liberté religieuse.

---

<sup>5</sup> Créé en 1959

La jurisprudence de la Cour européenne de justice, en effet, accepte les principes de protection des droits de l'homme en les empruntant à la Convention européenne et en les fixant dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui, avec le traité de Lisbonne, prend la même valeur juridique que les traités. L'Union européenne, bien qu'ayant une structure et des objectifs de nature purement économique, est donc en passe de devenir un espace juridique permettant de régler la liberté de religion, tant individuelle que collective, et de régler les relations des spécificités nationales avec les organisations religieuses. Un exemple clair est l'article 17 du TFUE:<sup>6</sup>

*1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.*

*2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.*

*3. Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations*

L'article montre l'importance accordée au pluralisme religieux, aux églises et aux organisations religieuses et à leur reconnaissance en tant qu'acteurs nécessaires et fondamentaux pour la construction de sociétés inclusives, équitables, solidaires, cohésives et pacifiques.

---

<sup>6</sup> Article 17 TFUE - Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, introduit par le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007

Sans l'implication de tous les acteurs de la sphère publique, on assiste à l'affaiblissement de la force motrice qui se déplace et s'oriente vers les valeurs de Dignité, Liberté, Égalité, Solidarité, Citoyenneté, Justice, prônées par les Traités eux-mêmes. Le pluralisme religieux, comme le pluralisme culturel, est considéré comme un élément de vitalité et fonctionnel pour une société qui veut se définir comme véritablement démocratique. Le pluralisme religieux et son articulation au sein de la société peuvent donc être considérés comme une caractéristique de la santé d'un ordre démocratique.

Le droit d'avoir et de pouvoir manifester une croyance ou une religion est protégé par des conventions et traités supranationaux et toute restriction injustifiée est sanctionnée par les cours d'appel. Ces instruments d'orientation et de garantie n'annulent cependant pas l'autonomie des États

individuels en matière ecclésiastique. Aujourd'hui, les droits de l'homme reconnus par le système supranational trouvent leur place dans de nombreuses constitutions nationales.

Les administrations publiques, en plus de se référer aux recommandations supranationales, doivent également se laisser guider par les principes inscrits dans la Constitution de leur pays et exploiter les marges de compétence qu'elle peut garantir. Les États ont également la possibilité de décentraliser ou non la matière ecclésiastique, la faisant relever de la compétence des régions, provinces, territoires autonomes. Dans ce cas là, cela se justifie par la conscience que la lecture de certains besoins ou la gestion de certaines complexités du tissu social sont mieux abordées au niveau local, davantage conscient des spécificités contextuelles.

Le cadre réglementaire supranational et les

constitutions qui y font référence fixent les conditions d'une pleine protection de la liberté religieuse. La promotion de politiques locales visant à favoriser le dialogue et les pratiques de médiation, à établir des méthodes de travail coopératif, à soutenir des processus de connaissance et d'échange mutuels représente la base sur laquelle une société pluraliste et démocratique peut être construite. Les administrations publiques peuvent travailler à la mise en œuvre de leurs propres politiques d'intégration, dans une perspective de valorisation sociale et territoriale. Vivre la complexité, c'est l'aborder à travers une attitude sensible mais résolue. C'est préfigurer la culture et les valeurs que l'on souhaite promouvoir sur un territoire et travailler avec des stratégies, des outils cohérents. Les pouvoirs et l'autonomie attribués de façon croissante au niveau local est symbole de potentiel pour les administrations publiques, mais aussi d'une

grande responsabilité.



Le **Conseil des communautés religieuses et de vie** de la ville de **Bergen (Norvège)** rassemble 18 organisations membres religieuses et de vie. Il vise à promouvoir le respect mutuel et le dialogue entre eux et offre une arène où les membres peuvent définir et poursuivre des objectifs politiques communs.

En savoir plus: <https://www.bergen.kommune.no/>

## Recommandations

**01** Référencer la mise en œuvre des politiques d'harmonisation du dialogue interreligieux et spirituel, dans lesquelles ce dernier est considéré comme une composante pertinente des politiques de dialogue interculturel, au sein du Statut de la collectivité locale, dans l'article consacré aux principes ou aux fonctions de l'institution.

**02** Fournir une référence explicite au dialogue interreligieux dans les documents de planification des politiques et mettre en place un bureau dédié au sein de la structure organisationnelle.

**03** Prévoir l'inclusion de références à des documents d'organismes internationaux, nationaux ou régionaux dans les documents administratifs et politiques concernant le thème du dialogue interculturel et interreligieux.

**04** Activer un protocole de collaboration avec les organisations religieuses qui se reconnaissent dans le respect de la loi, la transparence des activités menées, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et reconnaissent la neutralité de la collectivité locale et les principes de non-discrimination.

**05** Promouvoir des tables rondes ou une coordination avec les représentants des communautés religieuses, des associations d'inspiration laïque ou des communautés liées à la spiritualité, pour la définition de plans communs et la définition de propositions de travail pouvant également impliquer d'autres services de la commune

**06** Supposer l'établissement d'un registre communal des lieux de culte, qui s'engagent à déposer leurs statuts devant être en harmonie avec le statut de la commune et avec les chartes constitutionnelles de référence.

## Meilleures pratiques

### Milan - Italie

L'Administration promeut une coexistence harmonieuse et constructive entre les différentes communautés religieuses afin de consolider la cohésion sociale et de promouvoir les processus d'intégration. De même, il considère le rôle que jouent les églises, les associations religieuses et culturelles dans l'action de contraster toute expression de radicalisme religieux comme stratégique. L'engagement continue également de garantir la possibilité de créer des lieux de prière et de culte respectueux des règles, accessibles et ouverts à tous, dans lesquels la formation de guides religieux est promue qui - également en tenant compte du rôle qu'ils jouent dans les communautés de référence et les fonctions qui peuvent être appelées à exercer dans des lieux publics, tels que les hôpitaux, les centres d'accueil, les prisons - peuvent assumer le rôle de médiateurs efficaces pour assurer la pleine mise en œuvre des principes constitutionnels de la coexistence civile, de l'État laïque, de la légalité, de l'égalité des droits entre l'homme et la femme. La construction d'édifices religieux et d'équipements pour les services religieux est par nature une question suspendue entre la protection de la liberté religieuse et la législation d'urbanisme régional. Le Plan des installations religieuses (PAR) approuvé par l'Administration a pour but de fournir des règles pour promouvoir et optimiser la création de nouveaux lieux de culte de toute confession religieuse, dont la demande est étroitement liée à l'évolution des dynamiques sociales qui modifient les évolutions naturelles de la société et pour obtenir une vue d'ensemble constante et actualisée des lieux de culte existants

En savoir plus: <https://www.pgt.comune.milano.it/piano-le-attrezzature-religiose>





## Focus: Le droit à la liberté religieuse



### Othmane Yassine

Doctorant en "Global Studies, Economy, Society and Law" auprès de l'Université de Urbino "Carlo Bo"

Conseiller en charge de l'inclusion sociale et des politiques européennes auprès de la Commune de Fermignano

*Le droit à la liberté religieuse est protégé par diverses sources juridiques nationales, européennes et internationales. En droit international, la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction est reconnue par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, par l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, par la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction en 1981. Alors qu'au niveau de la réglementation communautaire, le droit à la liberté religieuse est fondé sur l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme et les articles 10, 21 et 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Quant à la liberté de culte, il existe de nombreuses protections accordées par les différentes chartes constitutionnelles des différents pays membres du Conseil de l'Europe. Par exemple, l'article 19 de la Charte constitutionnelle italienne reconnaît le droit de professer librement sa foi religieuse et de la pratiquer en public et en privé, sauf pour les rites contraires à la moralité et à l'ordre public.*

*Dans les diverses lois fondamentales des pays membres de l'Union européenne, le droit de culte est identifié comme un droit subjectif absolu, car il s'applique à tous les sujets, tant publics*

publics que privés, dans tout contexte social, au même titre que d'autres articles inclus dans la catégorie des droits inviolables de l'homme. En outre, il convient de préciser que la liberté de professer librement sa foi implique le droit de la personne de choisir ce en quoi croire, de changer ou d'abandonner sa religion ou ses convictions sans aucune limitation, en plus du droit de pratiquer et d'exprimer son opinion dans le domaine religieux.

Le droit de professer sa religion implique également le droit des communautés de croyants de s'organiser et de préserver ou d'abandonner leur éthique, ainsi que le droit des organisations religieuses, laïques et non confessionnelles de faire reconnaître leur personnalité juridique. Il en découle que les différents Etats membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ont l'obligation de protéger les libertés religieuses individuelles de manière concrète et efficace, en tenant compte de leurs différents besoins.

Cependant, il faut considérer que les minorités religieuses présentes dans les pays membres du Conseil de l'Europe ne trouvent pas une législation nationale adéquate qui puisse rendre leur droit fondamental exerçable tel que consacré dans les différentes lois fondamentales des Etats précités. Aussi, une réelle interférence sur les cultes mineurs est observable dans certains cas: irrémédiablement lors de tentatives pour réglementer l'exercice d'une religion mineure présente dans un Etat.

Il suffit de penser à la nécessité en France de créer un islam français, ou en Italie de créer un islam italien. Malheureusement, la liberté religieuse est également exploitée à des fins politiques. Cela tient au fait que la sphère religieuse n'est pas encore complètement détachée de celle de l'identité. Par conséquent, si une personne se trouve dans un pays dans lequel il existe une religion majoritaire différente de la sienne, il s'ensuit

*qu'une sorte de conformité avec la religion nationale est également exigée. Par conséquent, une personne migre avec son Dieu et doit demander la permission qu'il soit reconnu pour s'assimiler à celui du pays d'accueil.*

“

---

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

---

”

# Espace public et liberté de culte: stratégies d'inclusion et de valorisation territoriale

L'aperçu des moyens de régulation et des instruments politiques (supranationaux et nationaux) présentés dans le premier chapitre a montré la façon dont les questions religieuses ont fait l'objet d'une grande attention durant de nombreuses décennies. Le regard tourné sur la pluralité ethnique, culturelle et religieuse et la connaissance des dispositifs développés pour la garantir ainsi que la protéger accompagnent le travail des administrations publiques, appelées à accompagner efficacement le processus sur leur propre territoire. L'analphabétisme culturel, religieux et normatif au niveau politique fait partie des coûts sociaux - à la charge de la communauté - qui affectent négativement la qualité de la coexistence sociale. Une conscience politique à l'égard de la pluralité religieuse, d'autre part, peut se traduire par des politiques articulées d'intégration, de démocratie participative et de citoyenneté active, visant à renforcer et à absorber les différentes réalités du tissu social. Ainsi, les institutions publiques exercent leurs fonctions afin de régler la liberté religieuse, le pluralisme religieux, l'inclusion, en poursuivant l'objectif d'engager des processus de dialogue, de débat et de connaissance mutuelle.

Les choix politiques peuvent être faits en amont, ou être la

conséquence directe d'un travail de synergie entre plusieurs acteurs (administrations publiques, représentations religieuses, citoyens). Cependant, pour envisager des espaces de coopération et de co-planification, il est essentiel d'agir à l'avance afin de promouvoir un esprit de confiance mutuelle et généralisée. La pluralité religieuse est composée d'individus qui doivent pouvoir se sentir écoutés dans leurs besoins et valorisés dans la contribution qu'ils peuvent apporter.

On peut identifier de nombreux domaines dans lesquels le facteur religieux interagit avec les autorités et les institutions locales, parmi lesquels la relation entre l'espace public et la religion est certainement l'un des plus intéressants. Un premier regard global sur cette relation nous amène à identifier les deux principales tâches assignées aux autorités publiques appelées à planifier l'utilisation du territoire et à gérer le

pluralisme religieux en son sein. La première exige que les religions ne soient pas discriminées dans l'accès aux espaces publics. La seconde implique la mise à disposition d'espaces publics pour les activités religieuses. Les questions qui peuvent entrer en jeu sont nombreuses et représentent des challenges que, dans la pratique, chaque pays peut décider de résoudre d'une manière différente, en élaborant diverses stratégies à partir également de l'interprétation donnée au principe de laïcité.

L'espace public représente une dimension à multiples facettes autour de laquelle gravitent des questions complexes. Il serait peut-être plus approprié de parler de différents espaces publics qui nécessitent des approches diverses à la même question : rues, quartiers, parcs, places, églises, gares, aéroports, hôpitaux, écoles et bureaux publics. Il n'est cependant pas évident que la

religion doit être présente de la même manière ; les religions peuvent avoir des rapports différents avec l'espace public, ce qui nécessite une confrontation avec les autorités locales ou les organismes chargés de gérer ces contextes.

Par exemple, l'espace public, qu'il ait un profil institutionnel ou non, peut contenir des espaces multiconfessionnels. Ces derniers, qui sont devenus de plus en plus un objet d'intérêt, représentent des espaces destinés à accueillir les fidèles de toute croyance (religieuse ou non) pour des moments personnels de rassemblement et de prière intérieure. Ce sont des lieux auxquels on attribue un certain degré de sacralité et qui trouvent de plus en plus leur place à l'intérieur des hôpitaux, des lieux de détention, des aéroports, des gares, des stades de sport. Souvent, ils ne sont pas immédiatement identifiables car ils sont placés légèrement à l'écart du contexte dans

lequel ils se trouvent, ce choix semble être guidé par la nécessité d'assurer une plus grande intimité et un respect de la vie privée. Le plus grand défi associé à ces lieux concerne leur aménagement intérieur. De nombreux architectes ont débattu des méthodes de conception les plus appropriées pour façonner un espace qui transcende toutes les croyances et religions et qui soit également ouvert à tous. Les plus courantes prennent la forme de pièces blanches, sans fenêtres et équipées d'armoires/étagères qui contiennent des livres sacrés et des objets rituels. Les murs sont volontairement dépourvus de référence symbolique, afin de ne pas nuire à la sensibilité, au droit à la liberté de religion et de ne pas discriminer de quelque manière que ce soit. Privilégier une logique soustractive vise donc à l'inclusion maximale. L'aménagement des salles de silence représente un choix politique très important.

Dans un contexte de mondialisation où de nombreuses religions se sont déterritorialisées, les besoins religieux et spirituels des personnes sont pris en compte, afin de soutenir des formes nouvelles et positives d'enracinement dans le territoire, qui ont un impact significatif sur le processus de définition d'une identité collective. La gestion des symboles peut donc trouver des réponses différentes selon les cas et les objectifs. La reconnaissance, l'intégration et la valorisation du phénomène religieux passent également par des choix qui nécessitent un certain investissement en termes de ressources humaines et matérielles. Nous pensons à l'assistance religieuse dans les lieux de détention, les établissements de soins et les hôpitaux. Ou encore la réglementation de l'abattage rituel, ou l'attribution de l'espace d'inhumation dans le cadre du règlement d'un cimetière. La gestion de ces questions nécessite une vision



En novembre 2007, **Genève (Suisse)** a inauguré officiellement dans le plus grand cimetière de la ville et en présence des représentants des communautés religieuses concernées (musulmans et israélites) les carrés à orientations confessionnelles (vers La Mecque et Jérusalem) mis à leur disposition.

En savoir plus: <https://www.geneve.ch/fr>

à long terme et une planification conjointe avec les différents représentants des confessions religieuses présents sur le territoire.

En plus de garantir l'accès à l'espace public, les administrations locales sont appelées à allouer des lieux afin de rendre réellement possible la dimension collective de l'expérience religieuse, caractérisée par des célébrations, des rites et des moments de



rière. Dans de nombreux pays, il incombe aux gouvernements locaux de prévoir des procédures spécifiques dans leurs plans réglementaires territoriaux pour permettre l'utilisation de l'espace pour l'identification ou la construction d'églises, de mosquées, de temples, etc., tout comme ils ont la fonction de percevoir les différents besoins à cet égard et d'agir afin de satisfaire tout besoin territorial. Il peut cependant arriver que les instruments de planification locale ne soient pas suffisamment cohérents avec les instruments juridiques nationaux et supranationaux. Dans ce cas, le risque réel est que le phénomène religieux soit mortifié et marginalisé. Lorsque le droit à l'espace ne trouve pas de réponse, on assiste à la prolifération - extrêmement fluide et difficile à contrôler - d'espaces de rencontre et de prière plus ou moins informels (hangars, maisons, garages abandonnés...) Cette physionomie territoriale du phénomène

religieux n'est pas souhaitable pour diverses raisons. Tout d'abord, il y a une incompatibilité évidente avec les plans territoriaux de régulation qui identifient des zones fonctionnelles en tenant compte de diverses variables; ensuite, il n'existe aucune garantie de santé, d'hygiène et de sécurité pour les fidèles en congrégation et, de plus, des conflits avec d'autres groupes présents sur le même territoire peuvent apparaître et s'aggraver.

Le risque d'une situation d'anonymat de ces lieux ne favorise pas la prise de conscience du phénomène religieux dans ses propres villes. Lorsque le regard est incapable de percevoir une particularité architecturale en raison de son absence, on risque de ne pas se rendre compte de la présence d'un lieu de prière. Les administrations publiques peuvent prévenir de tels risques en utilisant et en mettant en œuvre leurs outils d'aménagement du territoire. Il s'agit de

travailler aux côtés des différentes représentations religieuses pour éviter des approches critiques, dangereuses et inesthétiques, faisant référence à un urbanisme démocratique, capable d'offrir la même qualité et les mêmes opportunités. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas seulement de reconnaître les droits des communautés religieuses, mais aussi de leur donner l'occasion d'améliorer et d'enrichir leurs villes.

L'espace sacré représente un défi car il impose une réflexion sur les éléments fondateurs de l'architecture elle-même. Des concepts et des éléments tels que la gravité, la lumière, le seuil, la relation avec le divin peuvent être approchés par un autre degré de créativité et d'innovation. C'est pourquoi les autorités locales n'ont pas seulement les communautés religieuses comme interlocuteurs, mais aussi des architectes et des urbanistes spécialisés et engagés dans la

conception de l'espace sacré. Tous ces acteurs travaillent afin de répondre aux besoins spirituels et de donner aux citoyens davantage de beauté et de qualité à l'espace public. Historiquement et par leur action, les religions ont énormément contribué au patrimoine artistique et culturel de différents pays. Les églises, monastères, mosquées, temples, synagogues contribuent à définir et à enrichir le profil des villes. En ce sens, ils doivent être considérés comme un patrimoine de la communauté entière et un objet de grande attraction qui peut également avoir des répercussions en termes de tourisme et de marketing territorial.

Les représentations religieuses et les autorités publiques peuvent construire ensemble un nouveau paradigme de coexistence et travailler ensemble pour construire des villes plus conscientes et plus cohésives. Beaucoup peut se produire à travers le dialogue et prendre la forme de

conseils, tribunes, forums, coordination du dialogue interreligieux. impliquant différents acteurs et poursuivant le double objectif de l'auto-éducation et de la sensibilisation des citoyens les plus proches.

Nombre des stratégies entreprises par les différents pays sont en partie guidées par l'interprétation du concept de laïcité. Il existe cependant différentes façons de l'appréhender. Certains pays préfèrent une laïcité par soustraction qui oriente le retrait de la religion de l'espace public. D'autres pays choisissent la stratégie inverse, en optant pour des approches visant à reconnaître, inclure et valoriser la diversité et le pluralisme.

Le défi pour les autorités locales consiste précisément à comprendre comment réglementer l'espace public et son utilisation afin de renforcer la diversité tout en l'orientant vers un sentiment d'identification commune.

## Recommandations

**01** Mettre en valeur les aspects architecturaux et esthétiques des lieux de culte de la région en tant que patrimoine culturel et artistique de la communauté locale

**02** Vérifier que les règles de concession et d'utilisation des espaces publics ont des critères de neutralité et sont égales à toutes les pratiques religieuses

**03** Promouvoir la neutralité religieuse au sein des structures et des services promus ou soutenus financièrement par l'autorité locale

**04** Activer des pistes de définition de réglementations partagées avec les communautés religieuses afin de promouvoir la création de "chambres de silence" au sein des lieux de soins, de détention, de résidence (ex. campus universitaires, centres pour personnes âgées, etc.)

**05** Renouveler les règlements de l'organisme relatifs aux lieux de culte (par exemple, les contributions ou les avantages économiques) ou aux pratiques religieuses des citoyens (par exemple, les espaces dédiés aux cimetières).

**06** Faciliter la possibilité d'utiliser les espaces publics pour célébrer des rites ou des pratiques religieuses qui respectent les principes constitutionnels en vigueur et les normes, ouverts à la participation de tous les citoyens

**07** Veillez à ce que les lieux de culte et les lieux de sépulture soient marqués avec des symboles corrects et respectueux de toutes les croyances sur les cartes et les panneaux urbains réalisés par l'administration publique.

**08** Faciliter la création de points d'information ou la diffusion d'informations en plusieurs langues concernant les services et les possibilités accessibles aux citoyens à proximité des lieux de culte (par exemple, informations sur l'état civil, les permis, le soutien et l'assistance sociale, la scolarisation, les possibilités de formation linguistique et professionnelle, le soutien économique pour le rapatriement des corps, etc.)

## Meilleures pratiques

### Donostia-San Sebastián - Espagne

La création du bâtiment Möbius à Donostia-San Sebastián est une expérience pratique de reconnaissance de la diversité religieuse. Il s'agit d'une représentation visuelle de la manière dont les religions peuvent utiliser les espaces publics et dont les institutions publiques peuvent dialoguer avec elles pour comprendre leurs besoins et y répondre en conséquence. La conception du bâtiment a été sélectionnée parmi les différentes propositions soumises par les étudiants de la Scuola Tecnica Superiore di



Architettura lors d'un concours organisé l'année où Saint-Sébastien était capitale européenne de la culture. Les étudiants de l'université ont rencontré les membres des communautés religieuses et spirituelles de la région pour connaître leurs particularités et leurs besoins. La structure moderniste en bois, qui peut être utilisée par différents groupes religieux séparément ou ensemble pour promouvoir des initiatives et des programmes, a une forme géométrique qui fait référence aux concepts d'éternité, de cyclicité et d'infini. Grâce à la création d'un espace essentiel dépourvu de symboles religieux, le visiteur peut se sentir à l'aise en tant qu'être humain et partager sa spiritualité, quelle qu'elle soit, avec les autres. La structure fait partie du projet *Baitara baita*, qui relève le défi de la gestion de la diversité religieuse en se basant sur le rôle positif des différentes confessions comme facteur de cohésion sociale et qui promeut en même temps le dialogue interculturel et interreligieux sur la base des droits de l'homme.

En savoir plus: <https://www.donostia.eus>

## Focus: Stratégies visant à renforcer le pluralisme religieux dans les espaces publics (comme les hôpitaux et autres espaces publics partagés)



**Iman Abou Atta**

OBE

Directrice de Faith Matters and Tell  
MAMA UK

*La manière d'aborder les notions de soutien spirituel et de service pastoral dans les institutions européennes a considérablement évolué au cours des dix dernières années. Avec des populations de plus en plus diversifiées, il a été nécessaire de revoir la manière dont ces services de soutien sont fournis au sein des principales agences gouvernementales. Une grande partie de ce travail s'est développée rapidement pour suivre le rythme des changements démographiques et des migrations dues aux conflits internationaux, bien que certaines des prestations de ces services aient également été motivées par la nécessité d'accroître l'intégration et de réduire l'extrémisme. Ces changements dans le développement social ont également eu lieu au Royaume-Uni.*

*Au cours des deux dernières décennies, un débat a émergé au Royaume-Uni avec deux positions différentes sur la question des espaces de foi au sein des organismes publics, visant à garantir que les utilisateurs et le personnel puissent avoir accès à des soins émotionnels et spirituels sur leur lieu de travail. Dans les années 1970, 1980 et 1990, la diversité déjà présente dans les communautés du Royaume-Uni s'est accompagnée d'une augmentation du personnel issu des*

minorités ethniques dans des institutions et des établissements tels que le Service national de santé, les cabinets de médecins généralistes, les services de pompiers et les sociétés de transport public. Le sentiment croissant d'appartenance religieuse de ces communautés (en particulier les communautés musulmanes britanniques) a fait que les services de base ont été chargés de fournir des espaces calmes et inclusifs où le personnel pouvait prier. En ce qui concerne les musulmans britanniques pratiquants, cela signifie des temps de prière courts de cinq à dix minutes, environ trois fois pendant la journée de travail.

Beaucoup de ces institutions avaient des espaces pour les fidèles chrétiens. Dans les années 1990 et la première décennie du nouveau millénaire, l'appel croissant à l'inclusion d'autres religions dans ces espaces a conduit à l'idée de créer des lieux de prière séparés, principalement utilisés par les

musulmans pratiquants. Cependant, le principe de la création d'un espace de travail inclusif pour les autres religions était valable et le moment était venu de le faire. Bien que certains articles de journaux aient suggéré de manière négative que les musulmans "demandaient un traitement spécial", l'opinion principale au cours de la dernière décennie a été en faveur de la création d'espaces de prière communs pour toutes les religions. Cette dernière position a été partiellement influencée par les titres des journaux, mais aussi par l'idée que l'égalité signifie l'accès à des espaces partagés. La création d'espaces séparés conduirait à penser que l'octroi de ces espaces est quelque chose de hiérarchique (approche verticale) sur le lieu de travail.

Les entités ont développé des politiques de travail qui ont encouragé l'utilisation d'espaces de prière avec une symbolique permanente réduite, afin que ceux qui prient puissent se sentir à l'aise pendant une courte période de



temps. Certains ont minimisé les symboles religieux et ont permis de les couvrir temporairement tout en utilisant l'espace.

En outre, des lieux tels que les hôpitaux emploient des ministres du culte multireligieux, qui fournissent une assistance spirituelle aux différentes confessions et offrent également des espaces de prière aux familles et aux patients.

C'est grâce à ces figures clés qu'a été garantie la dignité des personnes issues des différentes communautés qui utilisent les services dans les hôpitaux, les écoles et même au sein des forces armées. Leur rôle est de fournir une assistance et un soutien pratiques et spirituels au personnel et aux bénéficiaires des services. Cela est nécessaire pour fournir aux familles un soutien émotionnel et religieux dans les moments les plus turbulents et les plus critiques de la vie et pour s'assurer qu'elles perçoivent leur identité comme étant respectée au sein des institutions de l'État.

L'introduction de ministres du culte multireligieux a contribué à réduire le risque que les familles et les personnes vulnérables entrent en contact avec des groupes qui cherchent à provoquer des divisions dans la société. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'administration pénitentiaire britannique est le plus grand employeur de ministres du culte musulmans du pays. Les services pénitentiaires sont conscients du besoin de soutien spirituel des prisonniers et de leur résistance face à ceux qui cherchent à leur inculquer des idéologies de division. Voici quelques-unes des façons dont les différentes communautés de fidèles sont soutenues au sein des principales agences gouvernementales du Royaume-Uni.

Ceci est vital pour l'intégration des communautés dans le pays et contribue à construire des communautés plus sûres et plus fortes.

“

---

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique

---

”

# Renforcer le bien-être et la cohésion sociale: la contribution des lieux de culte

La complexité actuelle que les sociétés sont appelées à gérer ne découle pas exclusivement de l'accroissement de la diversité ethnique, culturelle et religieuse. Les changements historiques, politiques, économiques, culturels et maintenant aussi climatiques ont accru les vulnérabilités et modifié la carte des risques sociaux. Ces questions cruciales exigent des modèles sociaux aussi participatifs que possible et qui favorisent la planification et les formes d'investissement public visant à promouvoir le développement du capital humain et social. Dans les modèles actuels de mixité sociale et communautaire, toutes les formations attribuables au secteur privé social, qui poursuivent des objectifs de solidarité économique et sociale, revêtent une importance fondamentale. Les groupes religieux, à la lumière des activités qu'ils promeuvent, entrent pleinement dans cette catégorie.

La solidarité, qui pour certaines religions représente une véritable obligation pour les fidèles (zakat pour les musulmans et dîme pour les mormons), est un objectif très mobilisateur. Se référer à des processus de revitalisation du phénomène religieux signifie, en fait, se référer aussi à des mouvements de relocalisation de l'expérience de la foi. Cela

ne s'exprime plus exclusivement dans des moments de prière personnelle et collective, mais aussi par l'activisme social en faveur des plus vulnérables.

De nombreux pays peuvent compter sur des expériences de solidarité solides et articulées, promues par les confessions majoritaires, historiquement ancrées dans le territoire. Mais ce ne sont plus les seuls. Les processus migratoires ont stimulé la naissance d'expériences religieuses multiples, dont l'action solidaire enrichit le tableau général du bien-être religieux. Ces réalités peuvent représenter des noyaux autour des communautés ethniques et culturelles ou être le point de référence pour ceux qui appartiennent à une foi, même s'ils viennent de pays et de continents différents. Parler de bien-être religieux, c'est faire référence à des modalités diversifiées. En effet, les communautés religieuses peuvent choisir leurs propres modalités et beaucoup

dépendent des ressources humaines et matérielles dont elles disposent. Il existe donc des réalités capables d'impliquer un très grand nombre de croyants et de donner vie à des services sophistiqués d'éducation, de soins, d'hospitalisation et d'assistance, ou d'activer des projets sociaux onéreux et de grande envergure; tout comme il existe des expériences qui rassemblent un nombre plus restreint de croyants et agissent dans une dimension plus locale, en répondant à des besoins liés au contexte spécifique.

Dans le second cas, on trouve de nombreuses représentations religieuses nées des mouvements migratoires et des processus d'enracinement territorial, qui ne bénéficient pas toujours d'une visibilité et d'une reconnaissance adéquates. Ouverts à l'écoute, ils sont capables de comprendre et de répondre aux besoins par des démarches régulières. En recourant à des ressources humaines et matérielles, ils sont en mesure

d'offrir des services sociaux de base (logement, repas, vêtements...) à ceux qui se trouvent dans une situation de grande pauvreté, mais ils peuvent en même temps agir pour résoudre des problèmes plus complexes, tels que le rapatriement des corps.

Nombre de ces réalités montrent qu'ils sont également capables de répondre rapidement à des situations d'urgence éventuelle, par exemple en s'efforçant de collecter des dons d'argent ou de biens de première nécessité pour les communautés touchées par la crise. Les communautés peuvent également être un lieu d'éducation et de promotion culturelle pour les enfants et les jeunes. C'est là qu'ils peuvent redécouvrir leurs racines identitaires en participant à une éducation et une formation religieuse, linguistique et culturelle. C'est l'espace où les jeunes et les adultes peuvent développer une conscience et une attitude civique, en s'engageant

personnellement dans l'organisation et la participation à des événements, des débats, des assemblées et des discussions sur des questions d'intérêt collectif. Enfin et surtout, les communautés représentent un lieu de socialisation, où les fidèles peuvent trouver des éléments de familiarité qui contribuent à atténuer la mélancolie et la souffrance du choc culturel.

Il est donc évident que les différentes confessions religieuses et les groupes minoritaires montrent un certain enthousiasme et un certain intérêt à combiner les services offerts par le bien-être public avec des expériences de solidarité auto-organisées. Une telle initiative ne doit pas être mortifiée, dispersée et laissée à elle-même. Il est nécessaire que ces formes de solidarité interagissent avec le contexte territorial, social et politique prêt à les reconnaître, à les accueillir, à les valoriser et à les mettre en symbiose au profit éventuel

de la collectivité, par une action politique stratégique visant également à prévenir les risques éventuels de ghettoïsation et d'éloignement social. Ce qu'il faut rechercher, c'est une alliance entre l'autorité locale et l'assistance sociale promue par le secteur social privé (dans ce cas, promue par les réalités religieuses) qui soit en accord avec les stratégies de gouvernance du territoire et capable de renforcer les interventions sans gaspiller de ressources. Si, d'une part, les organisations religieuses veulent vivre pleinement les tâches dont elles se sentent investies, les administrations publiques agissent afin de développer et de soutenir des voies d'intégration et d'autonomisation, de contrer toute forme de fermeture et de marginalisation linguistique, culturelle, sociale et économique.

Les formations du pluralisme religieux peuvent devenir de précieuses alliées dans le cadre des politiques de cohésion. Investies

d'une grande responsabilité, elles peuvent assumer le rôle d'importants intermédiaires sociaux, facilitant les processus de communication avec les différents sujets du territoire où elles se trouvent. D'une part, elles peuvent être les porte-parole de demandes chargées de valeur, de sens et de planification émanant de la communauté qui, de cette façon, peut être perçue comme un interlocuteur possible; d'autre part, elles peuvent représenter le pont entre l'organisme public et les groupes de population difficiles à atteindre.

A son tour, l'autorité locale joue le rôle de médiateur. Sa fonction de régulation, de coordination, catalyse et relie les différentes âmes du pluralisme religieux et culturel, en favorisant des processus de planification communautaire participatifs et ouverts aux différents acteurs.

Les communautés religieuses peuvent également constituer une ressource pour les

services publics d'aide sociale. Les compétences précieuses qui peuvent soutenir le travail de différentes figures professionnelles peuvent être identifiées entre les référents et la communauté. Les domaines qui méritent une attention particulière sont les services de santé et d'éducation dans la région.

La relation entre religion, santé, maladie et soins est une relation étroite qui peut également soutenir les établissements de santé. Des éléments ethniques et culturels peuvent être ajoutés aux données religieuses. Il est très important que les médecins, les infirmières et tous les travailleurs de la santé puissent bénéficier de formations qui leur donnent les outils nécessaires pour décoder les comportements et les besoins exprimés par les patients ayant des antécédents religieux ou culturels spécifiques. Les campagnes de sensibilisation sur la prévention de certaines

pathologies, les comportements à risque pour la santé et la promotion de la parentalité sont particulièrement importantes pour la citoyenneté en général. Ces indications visent à promouvoir la conscientisation du droit à la santé, il est donc essentiel qu'il soit compris par tous.

Les membres des communautés religieuses peuvent apporter des contributions importantes lors des formations, ainsi que jouer le rôle de médiateurs linguistiques et culturels et soutenir la production de matériel d'information traduit en différentes langues. Ils peuvent également faciliter la diffusion de ces matériels dans leurs propres réseaux, soutenant ainsi l'autorité locale dans l'important travail de prévention de la santé psycho-physique.

Il est important d'être conscient que l'éthique religieuse et l'éthique médicale peuvent parfois se retrouver en désaccord.

Les critères sur ce qui est bon ou mauvais,

juste ou non, peuvent différer sensiblement. La santé mentale, la sexualité, la contraception et l'avortement, les transfusions sanguines et les transplantations d'organes ne sont que quelques-unes des questions les plus débattues. Dans le contexte de la pratique médicale quotidienne, il est possible d'imaginer que les différentes figures spirituelles peuvent apporter leur propre contribution dans la gestion d'éventuels désaccords au sein de la relation thérapeutique et soulager un sentiment de perplexité chez le patient.

Une attention particulière mérite que l'école soit, avec la famille, la principale agence éducative. L'école représente un espace public où la diversité religieuse est au cœur des classes, des cantines, des couloirs de l'école, des cours. L'école est chargée d'éduquer les générations futures; elle a pour rôle fondamental de promouvoir ce que l'on

appelle l'éducation à la citoyenneté mondiale.<sup>7</sup> Sans remettre en cause les droits fondamentaux, il est possible de répondre aux différents besoins qui se présentent dans un contexte hétérogène comme l'école, comme par exemple garantir des régimes alimentaires alternatifs dans les cantines, ou prévoir des processus de négociation concernant des activités sportives spécifiques pendant l'éducation physique. De plus, la pluralité religieuse peut devenir un objet d'enseignement. Il est possible de l'aborder de manière transversale en analysant les aspects historiques, culturels et géographiques.

---

<sup>7</sup> L'éducation à la citoyenneté mondiale est mentionnée dans la cible 7 de l'objectif 4 de l'Agenda 2030 des Nations Unies.



Elle peut être l'occasion de célébrations dans un espace scolaire où les différents calendriers religieux trouvent la même reconnaissance, ou elle peut devenir l'élément à découvrir lors de visites éducatives.

Il est clair que ces choix sont le résultat d'une sensibilité mais aussi d'une capacité à apprendre. Une fois de plus, des stimuli importants peuvent venir des différentes communautés de foi qui peuvent agir en complément de l'organisation de conférences, d'initiatives culturelles et de cours de mise-à-jour pour les enseignants, les collaborateurs, les opérateurs scolaires et la citoyenneté au sens large.

Ces sollicitations émanent également du Conseil des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui suggère des stratégies éducatives et des outils importants pour promouvoir la connaissance et prévenir les risques de radicalisation au

niveau local.<sup>8</sup>



La municipalité **d'Ekurhuleni en Afrique du Sud**, pour assurer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables pendant le confinement causé par la pandémie de Covid-19, a créé un partenariat avec la Banque alimentaire Covid-19 et les organisations confessionnelles (FBO) pour leur fournir des colis alimentaires pour leur distribution, évitant les files d'attente et les rassemblements devant les lieux de culte. Pendant environ 3 mois, 1 000 colis alimentaires ont été distribués quotidiennement

En savoir plus: <https://www.ekurhuleni.gov.za/>

<sup>8</sup> Organiser des activités interculturelles et interreligieuses: une boîte à outils pour les autorités locales. Résolution 397(2016)

Les communautés religieuses peuvent représenter une ressource précieuse pour le territoire et pour la communauté au sens large. Ils peuvent soutenir à la fois la mise en œuvre d'actions et la diffusion de moments de rencontre hautement formateurs. Il est important que les autorités locales deviennent les promoteurs et les défenseurs de cette vision.

## Recommandations

**01** Activer des accords avec les lieux de culte qui reconnaissent la pleine autonomie et la neutralité de l'autorité locale, pour la reconnaissance du bien-être et le soutien à la fragilité, l'éducation, la culture et les activités sportives promues par les lieux de culte de manière formelle ou informelle

**02** Faciliter la participation des représentants des lieux de culte aux tables institutionnelles promues par les services ou institutions du territoire

**03** Mettre en synergie les propositions éducatives et le soutien scolaire promus dans les lieux de culte avec les services éducatifs territoriaux

**04** Mettre en œuvre la diffusion d'informations sur les différentes activités sociales des lieux de culte dans ses canaux institutionnels (sites web, médias imprimés et en ligne, médias sociaux), en facilitant les contacts et en soutenant la création de calendriers d'activités

**05** Faciliter le lancement d'initiatives sur des questions transversales (par exemple: droit à la santé pour tous, orientation et soutien à l'insertion professionnelle, compétences informatiques et linguistiques, soutien à l'acquisition de permis de conduire) dans les environnements adjacents aux lieux de culte, également en partenariat avec des institutions ou des associations de la région

## Meilleures pratiques

### Bradford - Angleterre

Le Centre d'éducation interconfessionnelle de Bradford a mis au point un programme d'initiation à la religion, largement adopté par les enseignants locaux et les enseignants d'autres pays européens, grâce auquel les élèves des différents cycles d'enseignement sont préparés à faire face à la diversité, à comprendre la signification des visions du monde religieuses et non religieuses et à exprimer leurs croyances, idées, valeurs et expériences personnelles de manière claire et cohérente, tout en respectant

les droits de tous. Bradford, ville qui présente une grande diversité de croyances et de cultures, souhaite affirmer que les religions ont des droits égaux au maintien de leurs identités distinctes; en outre, leur riche diversité, ainsi que leur témoignage commun de spiritualité et d'attachement à des valeurs communes, doivent être considérés comme une contribution positive à la vie de l'ensemble de la communauté. Les objectifs généraux du programme éducatif sont d'aider les jeunes à approfondir leur connaissance de leur propre dimension religieuse et spirituelle et de celle des autres et à développer une attitude positive envers les autres, en reconnaissant ce qu'ils ont en commun, en respectant leur droit à avoir des idées différentes et en appréciant la richesse de la vie dans une société plurielle du point de vue religieux.



En savoir plus: <https://bso.bradford.gov.uk/Schools/Home.aspx>

## Focus: Apprenons de l'enfance



**Carla Rinaldi**

Président de la Fondation Reggio Children

Prix LEGO 2015

*L'enfance est le moment de la vie où la curiosité, la recherche et l'écoute sont des notions primordiales. Elles caractérisent la culture de l'enfance qui devrait toujours être préservée. Si nous pouvons dire que l'école est, dans le monde, le lieu où les cultures et les religions entrent le plus en contact, ce n'est pas seulement parce que là, plus qu'ailleurs, des peuples différents se rencontrent, mais parce qu'à l'école ces différents peuples se rencontrent durant leur enfance et leur jeunesse. Ce sont souvent les enfants et les jeunes qui révèlent aux adultes la beauté de la différence. La différence les attire, les étonne, les émerveille. Les sociétés devraient donc apprendre des enfants et faire confiance à ce que nous aimons appeler la pédagogie de l'écoute. La coexistence des religions, ainsi que des cultures, ne peut naître que de l'écoute, du dialogue et de la relation.*

*L'écoute comme disponibilité envers l'Autre, l'attente de l'Autre, dans sa singularité, dans l'attribution d'une valeur à l'Autre parce qu'on pense qu'il a quelque chose d'important à dire. C'est une dimension de réciprocité, qui conduit à la relation et, finalement, à la communauté.*

*Traversées par des événements d'époque tels que les migrations, les pandémies, le changement climatique, les*

*catastrophes*

*catastrophes atmosphériques, les crises économiques et, enfin, les conflits, nos sociétés trouvent dans les communautés religieuses un lieu de protection et de cohésion éthique, un lieu d'interprétation et de construction du sens.*

*Vu sous l'angle du Bien Commun, les religions et leurs activités occupent une place de choix dans nos villes. Ce sont des communautés très répandues qui peuvent travailler pour la paix et l'harmonie. C'est pourquoi il est encore plus important que nous travaillions non seulement pour une écoute et un dialogue entre les religions, mais pour un dialogue et une écoute entre les religions et les villes, pour construire des réseaux, des ponts et devenir une communauté.*

*Les lieux de culte peuvent agir comme de véritables infrastructures sociales. Des lieux capables d'interagir avec la société civile, les quartiers et les administrations locales, d'ouvrir des portes, d'offrir et de réaliser des activités*

*activités de soutien à la population.*

*"Personne n'est sauvé seul" était le titre d'une récente rencontre des religions à Rome avec le pape François, ramenant les différentes perspectives de salut à un destin commun.*

*"On ne se sauve pas soi-même. On se sauve soi-même avec la médiation du monde", dit Paulo Freire, très aimé et connu.*

*Ce n'est que dans la dimension de l'attention et de la réciprocité, si propre à l'éducation, qu'une communauté peut embellir son capital social. Cela lui permet d'être une société ouverte au dialogue dans ses différentes expressions culturelles, sociales, politiques et même religieuses.*

“

---

D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

”



# Conclusions: Consortes



## Alberto Melloni

Professeur ordinaire d'histoire du christianisme et des églises à l'Université de Modène et Reggio Emilia

Titulaire de la Chaire UNESCO sur le pluralisme religieux et la paix à l'Université de Bologne

Secrétaire de la Fondation pour les sciences religieuses Giovanni XXIII (FSCIRE)

Le fait que la perception et la réalité ne sont pas toujours convergentes est enseigné par diverses disciplines et même par le bon sens. De la psychologie sociale aux statistiques, de la sociologie à l'histoire, il existe de nombreuses façons d'étudier une dyscrasie qui, dans les systèmes démocratiques, presse l'entonnoir du consensus.

Il n'est donc pas rare que le paysage religieux pluriel de l'Europe actuelle génère des perceptions déformées d'une réalité vue à travers des spectacles grossiers, mélangeant cultures et acculturation, croyances et coutumes, logiques minoritaires et perceptions de soi majoritaires. Elle est affectée par l'analphabétisme religieux croissant, qui est l'ignorance de soi et l'ignorance de l'autre, de sorte qu'on peut assister à des revendications de traditions religieuses par ceux qui blasphèment la substance, en enracinant arbitrairement des pulsions racistes ou terroristes; et d'autre part, des caricatures de l'autre qui font le champ de bataille devant les droits ou les pouvoirs des symboles et leur référence inoffensive à ces devoirs supérieurs librement assumés qui sont le marqueur des "religions".

Bien que facile à décrire, le problème qui en résulte est de taille et se rattache à ce que l'on pourrait appeler une

dépendance politique aux inégalités: de même que dans notre pays, on a cru pendant des décennies que sur la question du Sud, on pouvait faire de la rhétorique et de la publicité électorale bon marché, pour se rendre compte ensuite que la prise de la réalité criminelle avait fait de ces terres la plate-forme d'un système financier criminel beaucoup plus européen et beaucoup plus actif sur les marchés internationaux que de nombreuses réalités commerciales légales, de même dans d'autres pays, on a imaginé que l'enfermement de générations entières de sous-prolétariat des banlieues pouvait rester sans effet dans la lutte entre la prédication spirituelle et le recrutement de terroristes qui a lieu au sein des communautés musulmanes d'Europe. Non pas parce que l'extrémisme islamiste - celui qui blasphème réellement le Prophète en le caricaturant comme un vulgaire prêcheur de haine - ne prend racine que là et n'a pas la

capacité de rayonner dans des environnements plus sophistiqués ou de se camoufler dans le tissu urbain, comme c'était le cas avec les cellules d'Al-Qaïda avant le 11 septembre: mais parce que dans cette frustration, une masse est générée avec des propriétés qui agissent loin de son noyau. Et ils touchent les lieux de vie civilisés et les villes.

Giorgio La Pira - saint voyant, juriste constitutionnaliste, maire - en pleine guerre froide, quand la menace nucléaire n'était pas plus grande, mais plus perçue, avait lancé depuis les villes précisément une de ses visions de la paix: des lieux, voire des consortiums (au sens étymologique: partageant le même destin) d'aspiration à la répudiation de la guerre et à la compréhension.

Aujourd'hui, dans le paysage religieux modifié, les villes sont à nouveau au centre dans une double dimension.

L'une est celle des "communautés obligatoires" napoléoniennes: ces institutions - l'état civil et l'hôpital, l'inhumation et l'emprisonnement, l'école et la justice - que l'empereur des Français avait sécularisées, prenant le contrôle de l'église et générant une ritualité et une légalité non religieuses (laïque, la France dira dès 1905) qui, sans modifications majeures, ont inventé un "espace public" différent où vivaient les religions civiles, à la fois démocratiques et totalitaires. Dans ces communautés obligatoires, la multiplication des altérités religieuses génère des besoins et des instances complexes: pour ne donner qu'un exemple, ces communautés alimentaires qui, dans leur mécanique profondément et structurellement ascétique (tous les préceptes alimentaires commandent de ne pas manger tel ou tel produit), sont pourtant souvent l'incubateur de ressentiments barbares, comme si éviter un aliment

signifiait donner à un autre le droit de l'ignorer comme affirmation de soi.

L'autre est celle des communautés de libre adhésion, qui sont celles qui se constituent dans les lieux de prière: c'est-à-dire, là où l'appartenance à une tradition et au dynamisme qui - n'en déplaise à tous les intégrismes et les replis à l'état "primitif" d'une foi - l'a marquée sous forme de pratique religieuse. Une pratique enkystée dans les cultures, les langues, à l'esthétique, les dogmes, et la morale en perpétuel changement: et si une vieille rhétorique antireligieuse pense que cela dépend du fait qu'étant l'invention de l'homme ou la projection de ses besoins, les religions sont une rhétorique vide que des "hiérarchies" imprécises propagent comme immuables, la conscience croyante sait que la fidélité à une révélation ou à un dharma exige un travail de fouille herméneutique et ascétique incessant, qui ne change pas ce qui est

donné mais le rend plus compréhensible, plus vécu.

La décomposition de l'expérience politique, juridique, administrative de ces dimensions montre comment les villes – au sens de La Pira – sont encore le lieu où, dans la dialectique entre communautés obligatoires et libres, une attente de paix peut incuber et celles qui sont plus exposés à la métamorphose continue de la violence et de la haine qui en Europe prend la forme de l'antisémitisme, de l'islamophobie, du racisme ou de l'ethno-nationalisme.

Mais en regardant ces problèmes depuis l'Europe, un autre trait qu'il ne faut pas sous-estimer émerge et dont deux crimes récents perpétrés en France ont fourni les grandes lignes.

L'un d'eux dans la cathédrale de Nice, où un jeune Tunisien a poignardé des croyants sans défense: le dernier d'une série de crimes perpétrés dans des lieux de culte et qui ont

vu des rivières de sang couler dans des synagogues, des églises, des mosquées dans un type de crime qui ajoute quelque chose de plus au mépris de la vie humaine, propre des actes terroristes, et au mépris de Dieu, propre des terrorismes qui réclament leur relation avec la foi, ce plus qui a porté les enquêteurs de Nice à y voir le produit d'un artisanat de la mort plutôt qu'une organisation criminelle quelconque.

L'autre crime est celui de l'assassinat du professeur Samuel Paty à Conflans, aux mains d'un jeune Tchétchène, convaincu qu'il devait punir le travail de ce professeur qui, pour expliquer les valeurs démocratiques de la liberté d'expression, a ouvert un débat entre ses étudiants sur les caricatures qui, depuis des années, ciblent vulgairement les confessions religieuses et politiques. Ce crime, similaire à celui du terrorisme de gauche italien qui avait assassiné des professeurs coupables d'avoir un bagage de

connaissances politiques ou de droit du travail, semble également avoir été un geste individuel sans réseaux terroristes derrière lui.

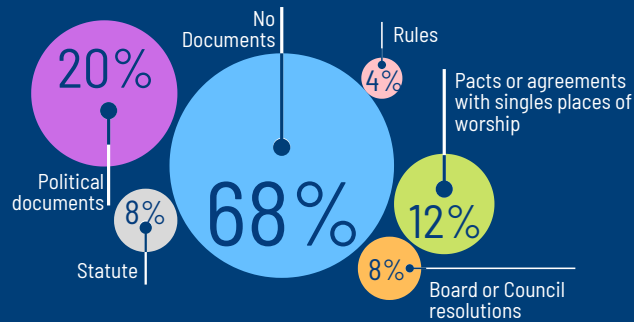
Dans un cas comme dans l'autre - quelqu'un parle de terrorisme communautaire - l'évidence insensible d'une capacité de haine et de rancune surgit et se condense en dehors des canaux habituels où une prédication structurée, un militantisme organisé, un endoctrinement méthodique, une mobilisation disciplinée œuvrent: une société dans laquelle le respect pour l'autre (autre par la foi, autre par le sexe) n'est pas "naturellement" enraciné dans son patrimoine éthique et religieux le plus profond, c'est une société dans laquelle la logique de l'artisanat meurtrier peut dégénérer et devenir incontrôlable.

Si cela est vrai ou pas entièrement faux, alors l'importance des politiques locales n'est pas moindre que celle des politiques générales de

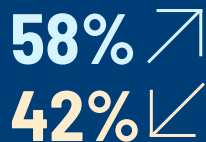
type sécuritaire ou de mise en œuvre de la liberté religieuse: et les politiques de la connaissance - construire la connaissance, diffuser la connaissance, réviser la connaissance - ne sont pas moins importantes et moins exigeantes pour le statut éthique de ceux qui ont des responsabilités politiques: et elles ne servent pas à se placer dans un des nombreux classements de qualité urbaine et à se féliciter entre amis; elles servent à rendre la ville un consortium possible d'égaux et de différents.

# Résultat des questionnaires

1) Does the municipal administration have political or programme documents to foster interreligious dialogue and the participation of places of worship in community life?



2) Within the municipality, is there a representative (a political actor, a public official, an external collaborator etc.) and/or an organizational structure that manages interreligious dialogue policies?



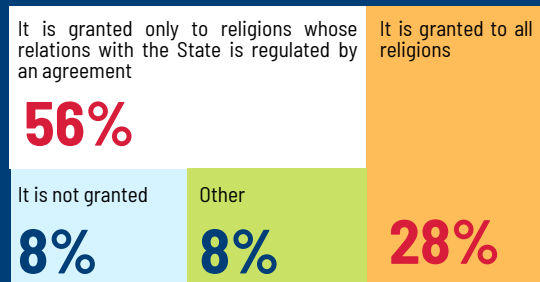
3) Are minority religions' places of worships mapped?



4) In the city planning and management documents (urban planning), do places of worship have a specific denomination and classification related to their use (e.g. privately owned public space, city-owned facilities loaned free of charge to the religious communities, etc.)?



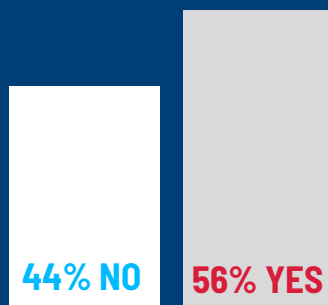
5) Which criteria, indicated below, are used to issue the building permit for the construction of a place of worship?



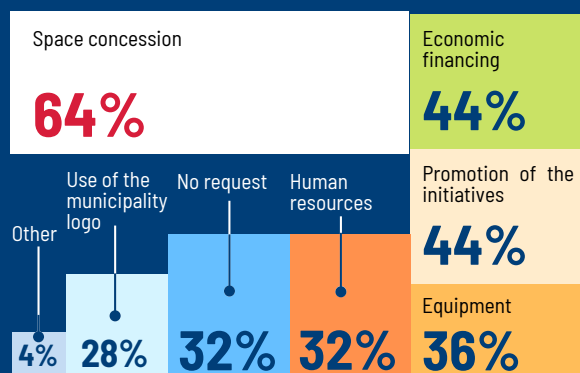
6) Do different places of worship have any agreement on the use of the national language?



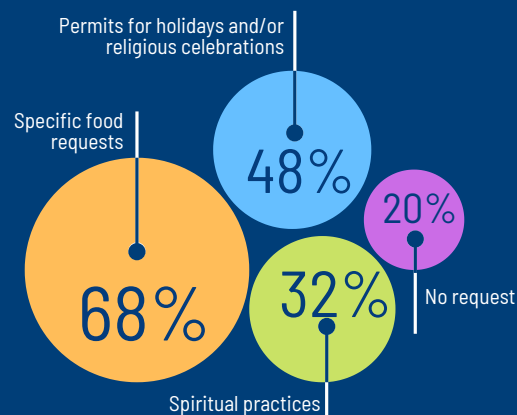
8) Does your municipality have burial sites dedicated to different religions?



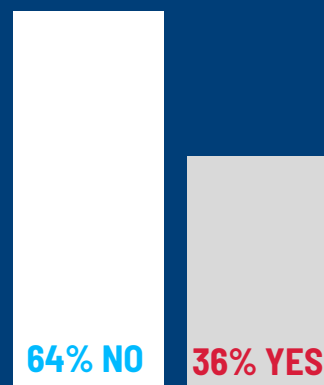
9) In the event of initiatives organized by the places of worship and open to all the citizens, which of the following requests have you received as municipality?



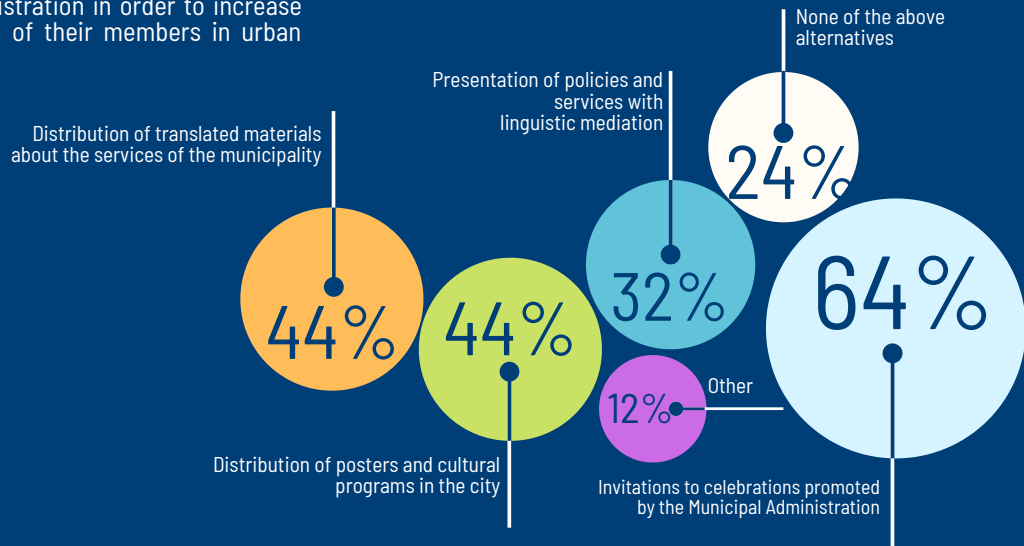
7) In public structures (schools, medical centers, detention structures, old age home, etc.) have you detected specific requests from staff and/or users related to the observance of religious precepts?



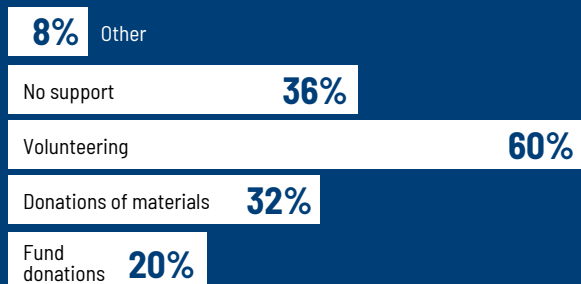
10) Does any public official authority participate on behalf of the municipality in initiatives promoted by places of worship?



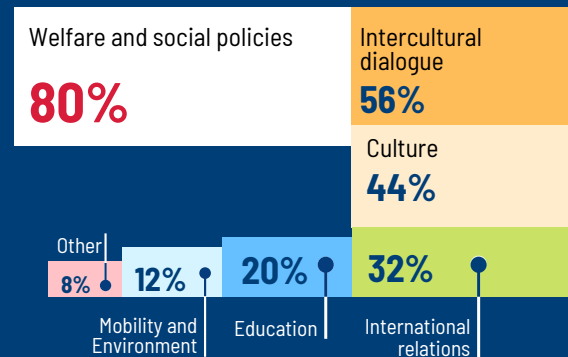
11) Are the places of worship engaged by the municipal administration in order to increase the participation of their members in urban life?



12) During the Covid-19 health emergency and/or in the past, did you receive any support from places of worship and/or religious associations?

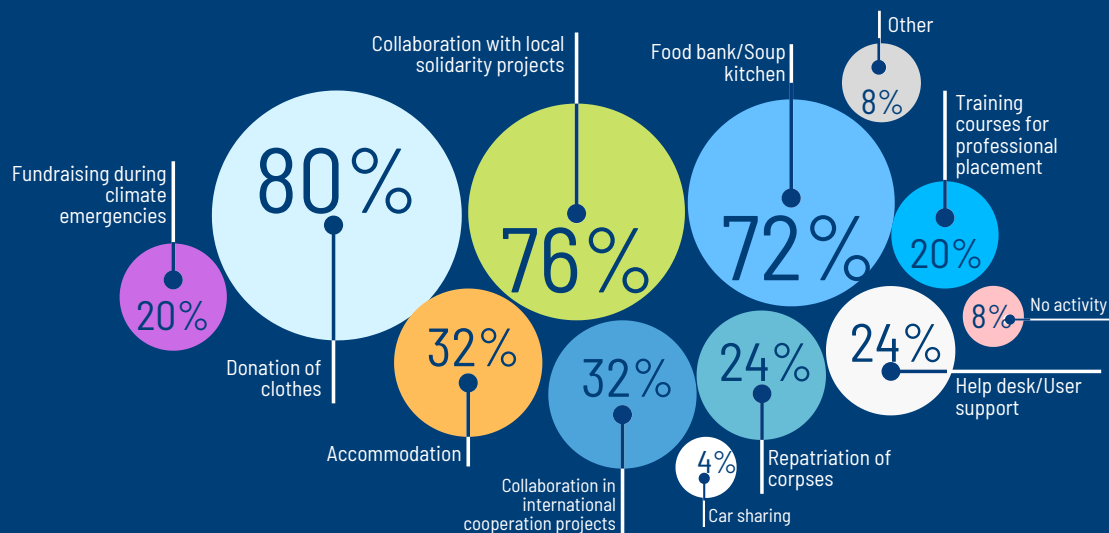


13) Which sectors/departments of the Municipal Administration collaborate with places of worship in the implementation of local policies?





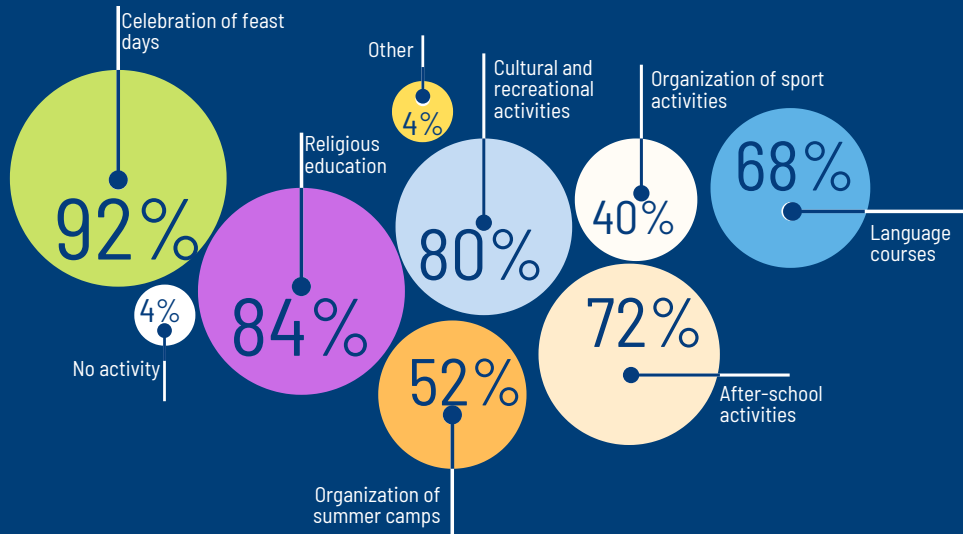
14) Are you aware of forms of spontaneous welfare activated by the places of worship in the area?



15) Are you aware of counselling service offered by places of worship and/or religious associations informing and assisting individuals about the local welfare system?



16) Are you aware of social and educational activities for families, young people and children promoted by places of worship and/or religious associations?



17) Is there any organization supported by the municipal administration (for example intercultural centers, etc.) that act as mediators between places of worship/religious associations and the local administration in order to further social cohesion?

32% ↗

68% ↘

## Textes de référence

Council of Europe-European Convention on Human Rights  
[https://www.echr.coe.int/documents/convention\\_eng.pdf](https://www.echr.coe.int/documents/convention_eng.pdf)

Council of Europe-European Court of Human Rights-Guide on Article 9 of the European Convention on Human Rights  
[https://www.echr.coe.int/Documents/Guide\\_Art\\_9\\_ENG.pdf](https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_9_ENG.pdf)

“Organising intercultural and interreligious activities: a toolkit for local authorities”  
<https://rm.coe.int/168071ad9f>

“12 PRINCIPLES FOR INTERFAITH DIALOGUE AT LOCAL LEVEL”  
<https://rm.coe.int/168071b354>

White Paper on Intercultural Dialogue “Living Together As Equals in Dignity”  
[https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper\\_final\\_revised\\_en.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/intercultural/source/white%20paper_final_revised_en.pdf)

United Nations- Universal Declaration of human Rights  
<https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>

UNESCO- Universal Declaration on Cultural Diversity  
[http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5\\_Cultural\\_Diversity\\_EN.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/5_Cultural_Diversity_EN.pdf)



Reggio Emilia  
città  
delle persone



Comune  
di Novellara



Centro Interculturale  
**MONDINSIEME**  
*Intercultural Centre*

